

Enseignement

REF : DEEENS2015014

Signataire : EVB/CD/CM

Séance du Conseil Municipal du 15/10/2015

RAPPORTEUR : Mériem DERKAoui

OBJET : Classes de neige : Année scolaire 2015/2016 : participations familiales aux frais de séjour.

EXPOSE :

La Ville d'Aubervilliers organise chaque année le séjour d'une dizaine de classes de CM1 – CM2 à la neige en janvier et en mars.

Une participation correspondant aux ressources du foyer est demandée à chaque famille pour les frais de séjour des classes.

Depuis 2005, la durée du séjour était de 17 jours. A partir de 2016, le séjour durera 12 jours.

Le nombre d'enfants partant en 2014 a été de 191 et 217 enfants sont partis en 2015.

Le coût moyen réel du séjour pour l'année 2015 a été de 1 176,38 € par enfant. En 2014 il a été de 1 171,53 €

Le coût restant à la charge de la ville après participation des familles est de 956,99 € par enfant en 2015.

Cette nouvelle grille se décline comme suit :

BAREME 2014/2015		BAREME 2015/2016	
Quotients familiaux	Participations	Quotients familiaux	Participations
0 € à 105,00 €	98,00 €	0 € à 105,00 €	87,00 €
105,01 € à 150,00 €	120,00 €	105,01 € à 150,00 €	106,00 €
150,01 € à 200,00 €	170,00 €	150,01 € à 200,00 €	151,00 €
200,01 € à 270,00 €	219,00 €	200,01 € à 270,00 €	194,00 €
270,01 € à 360,00 €	268,00 €	270,01 € à 360,00 €	237,00 €
360,01 € à 460,00 €	327,00 €	360,01 € à 460,00 €	290,00 €
460,01 € à 610,00 €	411,00 €	460,01 € à 610,00 €	364,00 €
610,01 € à 760,00 €	488,00 €	610,01 € à 760,00 €	432,00 €
760,01 € à 920,00 €	537,00 €	760,01 € à 920,00 €	476,00 €
920,01 € et plus	565,00 €	920,01 € et plus	500,00 €

Un tarif forfaitaire est fixé à 316,00 € pour les familles ne pouvant justifier de leurs ressources et de leurs charges.

Etant donné la baisse du nombre de jour, il est convenable de répercuter celle-ci sur le tarif pour les familles.

Je demande au Conseil Municipal d'en délibérer.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 OCTOBRE 2015

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 37

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 15 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 7 octobre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, MM. KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT- BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. BIDAL Damien, Mme LENZI Ling, M. VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	Mme KOUAME Akoua Marie
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme Maria MERCADER Y PUIG
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme VIGEANT Claire

Mme LENOURY Nadia représentée à partir de la question n°270

M. Eric PLEE arrivé à partir de la question n°277

Mme FAGARD Alice représentée par M. CECCOTTI RICCI Roland jusqu'à la question n° 278

Absents : Mme TLILI Leïla, M. TLILI Mohamed Fathi, Mme MILLA Josiane, MM. HAFIDI Abderahim, RACHEDI Hakim.

Secrétaire de séance : Mme KOUAME Akoua Marie

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance

Enseignement

REF : DEEENS2015014

Signataire : EVB/CD/CM

OBJET : Classes de neige : Année scolaire 2015/2016 : participations familiales aux frais de séjour.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant, l'avenant à la convention passée entre la caisse des écoles et la ville d'Aubervilliers concernant l'organisation des classes de neige 2015,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'établir un barème de participations familiales pour l'année scolaire 2015/2016 applicable à tous les enfants scolarisés à Aubervilliers, même domiciliés hors commune :

Quotients familiaux	Participations
0 € à 105,00 €	87,00 €
105,01 € à 150,00 €	106,00 €
150,01 € à 200,00 €	151,00 €
200,01 € à 270,00 €	194,00 €
270,01 € à 360,00 €	237,00 €
360,01 € à 460,00 €	290,00 €
460,01 € à 610,00 €	364,00 €
610,01 € à 760,00 €	432,00 €
760,01 € à 920,00 €	476,00 €
920,01 € et plus	500,00 €

APPLIQUE aux familles ne pouvant justifier de leurs ressources et de leurs charges un tarif forfaitairement fixé à 316,00 €.

REDUIT le tarif de 50% au deuxième enfant en fonction du quotient de la famille, lorsque deux enfants d'une même famille sont inscrits.

Les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice en cours au : 7067.255 (303.7067.255).

Reçu en préfecture le : 16/10/2015

Publié le : 16/10/2015

Certifié exécutoire le : 16/10/2015

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG

L'adjoint délégué
Maria MERCADER Y PUIG